

Déclaration de politique sociale

Conseil de l'action sociale du 13 février 2019

Conformément à l'article 27ter. §1^{er} de la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, introduit par l'article 3 du décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi organique, " *Dans les deux mois après son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière*".

Réuni en sa séance le 13 février 2019, le Conseil de l'action sociale a adopté sa déclaration de politique sociale pour la législature 2018-2024.

« Cette nouvelle mandature qui débute est l'occasion de redéfinir les contours de la politique sociale qui sera menée par le CPAS au cours des 6 prochaines années. Celle -ci sera opérationnalisée à travers son Programme Stratégique Transversal (PST) qui sera adopté en septembre 2019.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, définissant des objectifs stratégiques et opérationnels qui seront ensuite traduits en actions concrètes sur le terrain. On peut notamment citer comme objectifs opérationnels :

- Adapter l'offre du service maintien à domicile des personnes âgées ;
- Développer les différents canaux de réinsertion socio-professionnelle ;
- Consolider les synergies entre la Commune et le CPAS voire avec d'autres CPAS ;
- Favoriser la participation citoyenne de publics cibles ;
- Adopter une politique sociale proactive (prévenir plutôt que guérir) ;
- Tendre vers une commune « zéro déchet » ;
- Développer une administration bienveillante, performante et participative ;
- Renforcer l'efficacité de l'IDESS et du transport social.

En parfaite synergie avec la Commune, le CPAS pilotera le Plan de Cohésion Sociale (PCS) partie intégrante du PST. Cet outil devra favoriser l'égalité des chances et des conditions à un accès effectif de tout un chacun aux droits fondamentaux. Il favorisera également la participation active à la société sur les plans économique, social et culturel.

Différents axes y seront développés en partenariat avec le monde associatif, institutionnel voire privé en fonction des thématiques. Ciblons, par exemple, le renforcement du maillage social en luttant contre toute forme de pauvreté, l'amélioration du bien-être de la population au sens large ou encore, un axe logement avec une dynamique intergénérationnelle et participative.

Tant le PST que le PCS ne sont nullement une démarche figée mais bien au contraire dynamique, amenée à évoluer dans le temps.

Enfin, le PST sera l'occasion d'une plus grande optimisation de l'allocation des ressources afin de garder la trajectoire budgétaire.

Notre ambition : Etre un CPAS durable, accessible et qui anticipe les défis de demain.